



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations et clubs

Question écrite n° 116539

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avenir de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS). Comptant près de 900 000 licenciés, dont 40 % de filles, l'UNSS est chargée d'organiser les rencontres entre les associations sportives des collèges et lycées, et repose sur l'engagement des enseignants d'éducation physique et sportive grâce à trois heures forfaitaires incluses dans leur service hebdomadaire. Or il semblerait qu'une modification de ce mécanisme de trois heures, qui repose sur l'idée de « forfait », soit envisagée, et que ces heures soient désormais intégrées dans l'horaire global des cours mis à la disposition des chefs d'établissement. Pour de nombreux enseignants d'EPS, cette évolution signifierait la fin de l'UNSS. Il lui demande donc de lui rappeler le rôle joué par l'UNSS et les mesures susceptibles d'en garantir la pérennité.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116539

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 707